



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

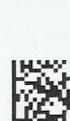
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXE D'HABITATION votée et perçue par la commune et divers organismes
CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC votée par le Parlement
et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

THIME V7.0 090817 0 3 N

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. TOURNAY
7 RUE CAPBERN BP 4
65190 TOURNAY



M DELAGE JEAN-MICHEL
33 RTE DE TOULOUSE
65190 MASCARAS

Vos références

Numéro fiscal : 02 33 355 179 386 C
Référence de l'avis : 17 65 7047076 82
Numéro de contrat de prélèvement : M2 65 0039174 48
RUM* : FR46ZZZ005002M265003917448
Identification de votre imposition :
Département : 650
HAUTES PYRENEES
Commune : 303
MASCARAS
Lieu d'imposition : 0100
33 RTE DE TOULOUSE
Numéro FIP : 650 08 34 8135296789 3
Numéro de rôle : 770
Date d'établissement : 05/10/2017
Date de mise en recouvrement : 30/09/2017

*Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER	264,00 €
Détail du montant restant à prélever	
Montant de votre taxe d'habitation	666,00 €
Montant de votre contribution à l'audiovisuel public	138,00 €
Acomptes mensuels versés	540,00 €

Compte à débiter :

FR76 3000 4014 6000 0002 3026 130
M OU MME DELAGE JEAN-MICHEL
BNPPARB SEMEAC AUREILHAN

Prochaines échéances 2017 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/11/2017

16 OCTOBRE	2017	60,00 €
15 NOVEMBRE	2017	60,00 €
15 DECEMBRE	2017	144,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2018

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2018 pour la taxe d'habitation et la contribution à l'audiovisuel public seront les suivants :

15 JANVIER	2018	80,00 €	15 JUIN	2018	80,00 €
15 FEVRIER	2018	80,00 €	16 JUILLET	2018	80,00 €
15 MARS	2018	80,00 €	16 AOUT	2018	80,00 €
16 AVRIL	2018	80,00 €	17 SEPTEMBRE	2018	80,00 €
15 MAI	2018	80,00 €	15 OCTOBRE	2018	80,00 €

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
650083481352967893	M DELAGE JEAN-MICHEL	S	19423	1,00 6

TAXE D'HABITATION 2017 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	3376		3376			
Valeur locative moyenne	3388		3041			
A B A T T E M E N T S	• Général à la base	%	%			
	• Personne(s) à charge - Par personne rang 1 ou 2 pour personne(s)	10 %	10 %			
	- Par personne rang 3 ou + pour personne(s)	15 %	15 %			
	• Spécial à la base	%	%			
	• Spécial handicapé	%	%			
Base nette d'imposition	3376		3376			Total des cotisations
Taux d'imposition 2017	15,96 %	%	3,56 %	%	%	659
Cotisations 2017	539		120			
Dont Majo Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2016	15,96 %	%	1,09 %	%	%	
Rappel cotisations 2016	437		30			
Variation en valeur	+102		+90			
Variation en pourcentage	+23,34 %	%	+300 %	%	%	
Abattements de référence 2003/2017	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
• Général à la base						
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
• Spécial à la base						
EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2016 ET 2017					Frais de gestion	+
	ANNÉE 2016	ANNÉE 2017	En valeur	En pourcentage	Prélèvements :	
(a) Cotisations	472	666	+194	+41,1 %	- pour base élevée	
(b) Allègements				%	- sur rés. secondaires	
(c) = (a) - (b) Somme à payer	472	666	+194	+41,1 %	Plafonnement selon le revenu	
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 0001 - RÉGIME P					Montant de votre impôt	660
Taux global 2000 corrigé 12,99 %	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	
Cotisation référence 2003	3030049987V	MAISON		H	3376	

MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2017

Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gov.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et **poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.**
- ⇒ **Par courriel :** **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gov.fr**
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011 * - Courriel : CENTRE PRÉLÈVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gov.fr, rubrique « Contact ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 - Sur le paiement de votre impôt :
TRES. TOURNAY
7 RUE CAPBERN BP 4 65190 TOURNAY
Tél : 05 62 35 70 22
 - Sur le montant de votre impôt :
SIP TARBES SAID TARBES BIGORRE 1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09
Tél : 05 62 44 40 50

* (Service 0,06 € / min + prix appel)